

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 21 MAI 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 14 (13 + 1 Pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix BUCHER Noël. CARDOT Jules CLOT Jean-Paul. GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane. MOUGIN Sébastien. PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absent(excusé) DOMINGUES Yves

Pouvoir : DOMINGUES Yves à MACHARD Bruno

Secrétaire : FRANÇOIS Nathalie

-Validation compte-rendu

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 9 AVRIL 2021.

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour qui concerne à réalisation des travaux d'assainissement : Accepté à l'unanimité

- Communauté de communes de la HAUTE COMTE

➤ **Retrait de la commune d'ANCHENONCOURT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la volonté de la commune d'Anchenoncourt et Chazel de sortir de la CCHC afin de rejoindre la communauté de communes Terres de Saône à compter du 1^{er} janvier 2022.

La commune d'Anchenoncourt et Chazel a délibéré dans ce sens le 23 juillet 2020.

Le conseil communautaire a délibéré en faveur de la modification de périmètre lors de la séance du 14 avril 2021.

Désormais, il convient que l'ensemble des 38 communes se prononcent au sein de leurs conseils municipaux respectifs. Monsieur le Maire rappelle pour que la décision soit validée, il est nécessaire que 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou la 1/2 des communes représentant au moins les 2/3 de la population totale votent favorablement. Après en avoir délibéré l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la modification de périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Comté avec le retrait de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à compter du 1^{er} janvier 2022. *Votants 14 (13+1 pouvoir)*

➤ **Validation RPQS assainissement non collectif**

Monsieur le Maire expose le Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS) année 2020 établi par de la communauté de communes de la HAUTE COMTE qui doit être présenté au conseil municipal. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport. *Votants 14 (13+1 pouvoir)*

Arrivée de GAULIARD Cécile soit Présents : 14 Votants 15 (14 + 1 Pouvoir)

- Subventions aux associations

Après étude des demandes de subvention par la commission finance, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes, compte tenu qu'un crédit de 2 000 € est prévu au budget de fonctionnement.

Le Maire rappelle que les associations doivent déposer leur demande chaque année avant fin février.

ADMR	160 €
ADP 3PPAYS AU 3 PROVINCES	60 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE C. PE-GUY	60 €
PASS FORM SANTE 3^e et dernière année ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE C. PE-GUY (750 € sont également réglés par la CCHC)	750 €
SOUVENIR Français	60 €
TENNIS DE TABLE	200 €
TENNIS Club	60 €
Association des Cadets de la gendarmerie De HAUTE-SAONE	60 €
TOTAL	1 410 €

Votants 15 (14+1 pouvoir

- Nouveau Contrat d'emploi dans le cadre du contrat PEC (Parcours Emploi Compétence : Contrat de travail BRENIERE Anthony

Compte tenu des travaux d'entretien à effectuer sur la commune et des aides financières dont la collectivité peut bénéficier dans le cadre des contrats PEC, le Maire propose de contracter un contrat PEC avec BRENIERE Anthony, demandeur d'emploi répondant aux conditions de cette contractualisation.

Le conseil municipal accepte la signature du contrat de travail, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi avec BRENIERE Anthony, d'une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2021, pour un horaire hebdomadaire de 20 heures, rémunéré au smic ainsi que la signature de la convention ou contrat à passer avec l'ETAT nécessaire à la mise en place de ce dispositif. *Votants 15 (14+1 pouvoir)*

- Chantier jeunes.

Suite à l'interrogation d'une mère de famille sur la possibilité d'un travail saisonnier sur la commune pour son fils, le Maire a pris contact avec l'association Mosaïque Lupéenne qui avait proposé il y a quelques années un partenariat pour ce dispositif de chantier jeunes.

Ce travail d'équipe pour un projet communal est d'une durée de 1 semaine (4 jours de travail et le dernier jour sortie culturelle ou autre) pourrait avoir lieu fin juillet.

Le conseil municipal accepte à *l'unanimité* la mise en place de cette action et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

- Validation mise en place RIFSEEP pour agents communaux : sujet reporté à un prochain conseil, l'avis du centre de gestion de la fonction publique n'étant pas arrivé

- Acquisition propriétés DENIZOT AC 113 et A 65

Suite aux transactions avec les services fiscaux concernant les propriétés DENIZOT situées sur le territoire communal de VAUVILLERS, le conseil municipal valide l'acquisition par la commune des propriétés cadastrées AC 113 et A 65 au prix de 1 €. IL autorise le Maire à signer avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, qui sera passé en l'étude notariale BUHL.BOHL-KHUN.TOURNIER.ROLLAND de LURE chargée par la DDFIP d'établir l'acte. Les frais d'acte incombent à la commune. *Votants 15 (14+1 pouvoir)*

- Lotissement les GEAIS : étude de sol

Le Maire informe qu'il a été avisé par maître STRIEVI en charge d'établir l'acte de cession de la parcelle du lotissement à céder à Benjamin COPPOLA et CLAUDET Lise que depuis le 1^{er} janvier 2021, une étude géotechnique de sol est obligatoire pour vendre des parcelles de terrain à bâtir. Puisque Ce diagnostic doit être réalisé sur chaque parcelle, et des cabinets ont été consultés. Les chiffres annoncés pour cette étude étant de 1500€ par parcelle, le maire a recherché des prestataires moins disant. Une société de Luxeuil les Bains

a proposé cette étude pour un montant de 4000€ HT pour les 7 lots restant soit 571,43€ HT par parcelle. Cette proposition a été retenue.

En vue du projet de construction et de cession de terrain près de l'ETANG à AGE ET VIE, un devis a également été retenu avec le même cabinet pour le diagnostic de cette parcelle.

- **Travaux Assainissement collectif 2021** : Appel d'offres

Pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif retenus par le conseil municipal et inscrits au budget 2021, compte-tenu du coût estimé par le cabinet ECA un appel d'offres doit être réalisé.

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Votants 15 (14+1 pouvoir)

- **Sujet rajouté : Servitudes pour parcelles**

Compte-tenu qu'une propriété rue des Tanneurs est en vente, et que le réseau d'assainissement communal passe derrière ce terrain, afin de pouvoir accéder au réseau pour la réalisation des travaux, il semble souhaitable de mettre en place une servitude pour réseau assainissement sur cette propriété ainsi que sur la parcelle voisine intersection rue des TANNEURS/CHEMIN DE LA PRAUDUC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place cette servitude.

Monsieur le Maire évoquant la présence d'une source au débit important canalisée sous le bâtiment agricole chemin de la PRAUDUC, une conseillère demande si on ne pourrait pas desservir la FONTAINE DES TANNEURS avec ce point d'eau, puisque cette fontaine est à sec depuis longtemps.

Ce sujet pourra être étudié.

- **Délégations du conseil au maire : décisions** : néant

- **Questions diverses** : néant

- **Informations diverses**

-Le maire fait un bref compte rendu du dernier conseil communautaire du 14 avril au cours duquel les budgets primitifs 2021 ont été votés. Le budget fonctionnement a été approuvé à l'unanimité pour un montant de 10 140 526,50 € tant en dépenses qu'en recettes ainsi que le budget investissement pour un montant de 3 929 382,33 €.

Les travaux de la CLECT visant à une meilleure répartition des attributions de compensation et des transferts de charges au sein de la CCHC progressent dans le bon sens et notre commune pourrait se voir réattribuer des attributions de compensation qui viendraient compenser en partie la perte des charges transférées à la CCHC pour le périscolaire. D'autres réunions sur ce sujet sont à venir et une solution équitable pour l'ensemble des communes doit être trouvée avant septembre.

-Le maire remercie toutes les personnes (élues et non élues) qui se sont impliquées dans l'entretien et le fleurissement de la commune dans des conditions qui, cette année encore, n'étaient pas des plus favorables côté météo.

-il remercie Josiane MANTEY pour son implication dans l'opération de capture et de stérilisation / castration des chats. Cinq ont déjà été stérilisés et l'opération se poursuit jusqu'à ce que la vingtaine de félins soient castrés.

-Le maire remercie Gilbert PUJOL pour son intervention technique sur les feux tricolores (trois ne fonctionnaient plus). Après contact direct avec la société fabricant ces feux, il a pu obtenir et changer une carte électronique pour 350 €, là où la société HICON avait produit un devis de près de 700€ et réparer les deux autres feux sans avoir à acheter de matériel supplémentaire.

-La vente de l'ex trésorerie a été actée le 12 mai chez Maître STRIEVI pour la somme de 75 000 €.

-La commission consultative de Ages et Vie s'est prononcée favorablement pour l'implantation d'une de leur structure d'accueil pour personnes âgées sur notre commune. Une proposition sera adressée à la commune dans les 45 jours. La validation du projet pourrait avoir lieu au prochain conseil.

-Le dentiste avec lequel nous étions en relation pour une éventuelle installation sur notre commune, n'a pas donné suite à son projet. Le maire reste en contact avec l'agent du Pays des Vosges Saônoises pour relancer la recherche d'un praticien.

-Le SICTOM envisage la mise en place d'une collecte de bio déchets sur l'ensemble des communes qui lui sont rattachées. Cette collecte se concrétisera par la mise en place de plusieurs conteneurs (1 pour 150 habitants) en divers points de la commune. Aucune étude ni réunion n'ayant été faite auprès des habitants en amont de cette mise en place (contrairement à ce qu'avait annoncé le SICTOM), le maire est assez septique sur le bien-fondé de ce projet qui verra en plus un travail supplémentaire pour l'agent communal qui devra assurer l'entretien autour de ces conteneurs qui, tout comme pour le verre, se verront vraisemblablement encombrés par des dépôts sauvages de déchets divers. Ce sujet fera l'objet d'une étude plus approfondie et d'un contact avec les communes qui l'expérimentent depuis quelques années.

-Nathalie FRANÇOIS interroge sur la possibilité de récupérer l'eau de pluie, à proximité des points de fleurissement pour faciliter l'arrosage des fleurs de la commune.

-Bibliothèque : Un logiciel permettant l'enregistrement des livres et surtout la sauvegarde de cet enregistrement sera mise en place par la communauté de commune avant l'été. Ce logiciel permettra de mettre en réseau l'ensemble des livres disponibles sur toutes les bibliothèques de la CCHC. Le coût d'installation est de 10 000 €. Les frais de fonctionnements seront également pris en charge par la CCHC. Hélène Huraux informe le conseil que la bibliothèque a accueilli 2 nouvelles bénévoles Julie MICHEL et Joanne HAENNEL.

-La souscription à la fondation du patrimoine fonctionnant bien, il va être procédé au changement du moteur de l'orgue avant l'été. Par ailleurs, l'argent qui a été recueilli lors des divers concerts d'orgue qui ont eu lieu depuis plusieurs années (4 700€) sera utilisé pour effectuer des travaux de maintenance et de réglage sur cet appareil. Le remplacement de la fenêtre de la sacristie doit être réalisé prochainement par l'entreprise CLM de Bouligney. Concernant les travaux d'électricité/sono, l'abbé GUYOT indique que la paroisse prend à sa charge le remplacement de la sono.

-Une psychomotricienne a sollicité le maire pour trouver un local adapté à l'exercice de sa profession sur notre commune. La commune ne disposant pas de locaux a proposé dans l'immédiat, le maire a dirigé cette personne vers Mme Françoise Martin dont le cabinet de kinésithérapie est disponible.

-L'association de la maison des jeunes, inactive depuis de nombreuses années, est toujours titulaire d'un compte postal laissant apparaître un crédit de 667 € lequel est amputé au fil des années des frais de gestion. L'association n'ayant plus aucune activité, le maire souhaite que cette somme soit reversée à des associations œuvrant dans le milieu sportif et / ou pour les jeunes. Il propose ainsi qu'elle soit répartie entre le club de Tennis de table, le club de Tennis et l'association « il était une fois » dont le but est d'acheter des livres pour les jeunes au profit de la bibliothèque. Le conseil approuvant cette décision à l'unanimité, le maire se charge des démarches pour faire clôturer ce compte par le trésorier de la Maison des Jeunes.

-La municipalité souhaite relancer les repas sous les halles et le feu d'artifice, si les levées des contraintes sanitaires le permettent. Une réunion des associations a permis d'établir le calendrier des repas qui sera communiqué courant juin suivant l'évolution de la pandémie. Le feu d'artifice est programmé au samedi 17 juillet.

-Le comité des fêtes prévoit l'organisation de la fête de la musique le samedi 3 juillet sous les halles. Le groupe « Steel Alive » qui propose un répertoire des années 80 aux années 2000 s'y produira à compter de 21h00.

-Notre commune accueillera par ailleurs les estivales de Saône dans la cour du château. La date qui restait à définir le jour du conseil est maintenant connue, se sera le jeudi 22 juillet à 20h30 dans la cour du château.

-Le 2 août à 20h30 un concert baroque, organisé par CULTURE 70, se tiendra à l'église. L'ensemble Agamemnon s'y produira.

-samedi 12 juin une matinée Nettoyage de la commune est organisé par le Comité des Fêtes. L'ensemble de la population est invité à y participer. Rendez-vous devant la mairie à 09h00.

-Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021. En raison de la pandémie en cours et du besoin de place, les deux bureaux seront installés dans la salle des fêtes. Ouverture des bureaux à 08h00, fermeture à 18h00.

-Aire de jeux : Hélène HURAUX propose l'achat de plusieurs équipements pour la future aire de jeux pour enfants. Le maire la remercie et indique qu'il sera maintenant nécessaire que les conseillers se concertent pour définir l'endroit qui sera le mieux adapté pour accueillir cette aire de jeux.

-le mur rue de la HARPE en pierre sèche est tombé endommageant le grillage et plantations de mesdames DEMANGEAT. Des entreprises vont être contactées pour effectuer les réparations.

Fin de séance 23 h 00
Prochaine réunion du Conseil Municipal 18 juin